

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT DU 26 septembre 2023

Ordre du jour

1. Trajectoire 2024 (pour information)
2. Plan DROM-COM (pour avis)
3. Plan de prévention et d'éco-conception commun (pour avis)
4. Suivi et mise en œuvre de l'agrément (pour information)

Le 26 septembre 2023, à 11h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des Éléments d'ameublement (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 12 septembre 2023, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Éléments d'ameublement d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Roger Leboeuf, titulaire, et M. Patrick Kruse, suppléant, représentants de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. Jean-Charles Vogley, titulaire, représentant de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Équipement de la Maison (FNAEM)
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Christian Mennrath, titulaire, représentant du Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine (SNEC)
- Mme Cathy Dufour, titulaire, représentant de l'Ameublement français
- M. Bertrand Demarne, suppléant, représentant de l'Ameublement français

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- M. Olivier Arrault, suppléant, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Guénola Gascoin, suppléante, représentante du Syndicat National des Entrepreneurs de la filière Déchet (SNEFID)

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- M. Jérémie Settbon, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- Mme Camille Rognant, titulaire, représentante d'ESS France

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF),
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR)
- Mme Marion Adam, titulaire, et M. André Leger, suppléant, représentants de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE)
- Mme Mélanie Lepoutier, titulaire, représentante d'Intercommunalités de France

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Mme Bénédicte Kjaer Kahlat, suppléante représentante de Zéro Waste France (ZWF)

Absents :

- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF (ADCF) (délégation de pouvoir à AMORCE)
- M. Philippe Contant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant de Robin des Bois
- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement
Mme Amélie Montoriol van Heesewijk, Responsable de la filière Eléments d'ameublement
M. Lionel Quille, Responsable DROM-COM
Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires réglementaires et institutionnelles

Il est fait état des membres présents et représentés du Comité des Parties Prenantes Eléments d'ameublement, tout collège confondu, repris dans le présent document. **Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Saisine pour information

1 – La Société informe le Comité des Parties Prenantes de la trajectoire 2024 dans le cadre du cahier des charges de la filière éléments d'ameublement dont la consultation publique s'est clôturée le 22 septembre 2023.

Les membres du comité partagent un constat commun sur la publication tardive du cahier des charges de la filière éléments d'ameublement qui ne correspond pas à la réalité opérationnelle de la filière, notamment pour anticiper l'ensemble des impacts opérationnels, organisationnels et économiques du nouveau cahier des charges.

Saisine pour avis

2 - La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur le plan de prévention et de gestion des déchets au sein des territoires ultra-marins présenté en séance.

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipeement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français (par délégation de pouvoir à la FMB) : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipeement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Abstention.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Abstention.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Abstention.**
- ESS France : **Abstention.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Abstention.**
- Association Régions de France (ARF) (par délégation de pouvoir à AMORCE) : **Abstention.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **N'a pas pris part au vote.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Zero Waste France (ZWF) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Absent.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

Avec 8 avis favorables, 0 avis défavorable, 7 abstentions, le Comité émet un avis favorable sur le plan de prévention et de gestion des déchets au sein des territoires ultra-marins.

3 - La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur le plan de prévention et d'éco-conception commun de la filière éléments d'ameublement présenté en séance.

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français (par délégation de pouvoir à la FMB) : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Abstention.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) : **Abstention.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Abstention.**
- Association Régions de France (ARF) (par délégation de pouvoir à AMORCE) : **Abstention.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **N'a pas pris part au vote.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- Zero Waste France (ZWF): **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Absent.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

Avec 11 avis favorables, 0 avis défavorable, 4 abstentions, le Comité émet un avis favorable sur le plan de prévention et d'éco-conception commun de la filière Eléments d'ameublement, présenté en séance.

4-La Société informe le Comité du bilan de l'agrément sur l'année 2022 avec des chiffres clés.
